

15 - Délégation de Service Public - Réseau de Chauffage Urbain - Société SEVE - Rapport 2015

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la production, le transport et la distribution chaleur sur la zone Planoise - Hauts du Chazal de Besançon à la Société SEVE via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie en affermage au délégataire le service de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
Date de signature de la convention	21 juillet 2006 Prise d'effet : 1 ^{er} septembre 2006
Durée de la convention	12 ans et 4 mois
Echéance de la convention	31 décembre 2018
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>La nature des énergies utilisées sont, dans l'ordre décroissant de priorité, les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - énergie en provenance de l'UIOM - bois - à titre complémentaire, la plus avantageuse des énergies suivantes : charbon, fuel lourd et gaz. <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	SEVE Filiale de SECIP - Engie - IDEX
Coordonnées du délégataire	9 rue Belin 25000 Besançon
Dirigeants	Directeur Général : M. HOURCADE Responsable Agence Province : M. PETITEAU Directeur : M. VADROT

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet NALDEO qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2015 on retiendra :

Le réseau

La société SEVE alimente en énergie 199 points de facturation desservant 8 700 logements, un industriel et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (unités de répartition forfaitaire) souscrit s'élève à 114 795,81. Il est en hausse de 6,7 % par rapport à 2014. Cette évolution est principalement liée à l'adoption de l'avenant 8 qui a engendré une correction des URF pour tous les abonnés notamment à cause d'une correction des puissances appelées. Les principaux autres changements figurent dans la liste ci-dessous :

- raccordement du bâtiment Les Vergers de Cologne (+ 198,12 URF)
- modification Hôpital (+ 4 211,79 URF)
- modification Blanchisserie (+ 594,99 URF)
- raccordement Restaurant Universitaire (+ 193,35 URF).

Les pannes

Les principales pannes et interventions recensées pour l'exercice 2015 sont les suivantes :

- En chaufferie :
 - Chaudière fioul G1 : 4 jours d'arrêt en janvier 2015 puis 5 jours en février 2015 suite à des tubes percés dans la chaudière.
 - Chaudière bois G6 : travaux au cours de l'intersaison (grille haute, réfractaire, voûte...)
 - Fioul : fuite sur réchauffage de la cuve fioul lourd (au pied de la cuve)
 - UIOM : fuite sur le retour des condensats entre la chaufferie et l'usine d'incinération.
- Sur le réseau :
 - Une fuite sur réseau historique CHRU par rue Piémont en janvier 2015.
 - Détection d'une fuite d'un tube d'alimentation qui a été déplacé dans la galerie, à proximité de la rue Rembrandt, près du Lycée Victor Hugo. Travaux réalisés le 2 avril 2015.
 - Fuite sur l'antenne France Telecom le 19/05/2015 avec remplacement des vannes amiantées
 - Fuite rue de Picardie dans galerie technique sur un T, réparation provisoire le 20/05/2015
 - Remplacement de vannes sur HLM4, pose de bouchons sur CG DIDEROT, le 09/06/2015
 - Fuite caniveau avenue Bourgogne (Hortensias), remplacement des tuyaux le 17/09/2015
 - Fuite rue Sonia Delaunay sur primaire prim
 - 3 fuites sur IDF : 27/11 sur la bride entrée GS3, 29/11 sur piquage en attente vers H25 et 01/12 rupture de canalisation sur chambre de vannes
 - Fuite de vapeur à Maternelle Bouilloche, réparée le 6/12/2015, joint remplacé.

• En sous-stations : seulement 3 fuites ont eu lieu : 3 h de coupure pour le bâtiment E12 et la Polyclinique Franche-Comté (échangeurs primaires percés) et 14 h de coupure pour la sous-station France Télécom (pose de vannes et remplacement de tubes 24 m).

Le générateur de secours Mock a été mis en fonctionnement 8 heures, soit moins que l'an dernier (33 h). L'utilisation de ce générateur de secours est due à des arrêts ou pannes sur les lignes de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères.

Le générateur G3 ne fonctionne plus en «appoint» au cours de l'année 2014. Il a été utilisé pendant 25 h en secours pendant l'exercice 2015 en raison de dysfonctionnements sur les générateurs G1, G4 ou G5. Ce générateur nécessite une requalification décennale pour continuer à fonctionner : décision a été prise de le mettre à l'arrêt.

Les consommations

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 388 DJU (Degrés Jours Unifiés), soit 11 % de plus par rapport à 2014 : il a donc fait globalement plus froid en 2015.

La livraison totale d'énergie en sous station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 137 057 MWh. Elle se répartit et évolue de la façon suivante :

Evolution de la consommation en MWh	2015	Part sur total	2014	Part sur total	Variation 2014-2015
Chauffage	112 372	81,2 %	100 663	80,6 %	+ 11,6 %
Eau chaude sanitaire	24 685	18,8 %	24 163	19,4 %	+ 2,2 %
Total	137 057	100 %	124 826	100 %	+ 9,8 %

Chauffage :

La consommation de chauffage s'élève à 112 372 MWh en 2015, soit une hausse de 11,6 % entre 2014 et 2015. La raison majeure de cette hausse est la rigueur climatique. La consommation de chauffage à rigueur égale est en très légère hausse de 0,2 %.

La consommation de chauffage se répartit entre 57 787 MWh pour les logements (51 %) et 54 575 MWh pour les équipements (49 %). Pour les raisons évoquées ci-dessus, les consommations de ces deux catégories d'utilisateurs sont en hausse par rapport à 2014.

• Logements :

- Avec 57 797 MWh en 2015, la consommation de chauffage des logements est en hausse de 14,3 % par rapport à 2014.

- La consommation unitaire de chauffage par logement ramenée au nombre de DJU, mesurée par le ratio kWh/log/DJU est en hausse de 2,5 % par rapport à 2014 et s'établit à 2,77.

• Equipements (CHR, locaux Ville, entreprises..) :

- La consommation de chauffage des équipements entre 2014 et 2015 est en hausse de 9 %, moins fortement que la rigueur climatique (+ 11,4 % pour rappel) : c'est dû au plus gros abonné, CHRU Jean Minjoz, dont la consommation n'est pas entièrement corrélée aux DJU (elle cumule des besoins de chauffage et d'ECS).

- Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont pour leur part augmenté de 10,7 % un peu moins fortement que la rigueur climatique.

Pour mémoire, les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

Eau chaude sanitaire (ECS)

La consommation d'eau chaude sanitaire des logements s'est élevée en 2015 à 222 302 m³, soit une augmentation de + 2 %.

La consommation des équipements est aussi en hausse par rapport à 2014 : + 21,9 % mais sur des ordres de grandeurs beaucoup moins importants (environ 2 000 m³).

La consommation annuelle moyenne d'un logement est de 27,48 m³, valeur qui se situe en dessous de la moyenne nationale.

Les énergies

Le réseau de chaleur est alimenté par l'utilisation de plusieurs sources d'énergie : vapeur d'eau (en provenance de l'UIOM), bois, fioul et charbon.

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit l'atteinte d'une mixité-cible entre ces différentes énergies pour une rentabilité et des coûts à l'utilisateur optimisés.

La mixité

Caractéristiques 2015 des énergies consommées :

- La récupération de vapeur fournie par l'UIOM est en baisse de 15 % par rapport à l'exercice 2014, au profit des générateurs bois, principalement G7 et G8 et du gaz du nouveau générateur G9.
- La part gaz et bois de l'ancienne chaufferie a diminué et les proportions du fioul et du charbon sont en net recul. L'énergie totale produite en sortie chaufferie est toutefois en hausse d'environ 6 %.

La mixité des énergies utilisées en 2015 pour alimenter le réseau de chaleur et eau chaude sanitaire s'établit ainsi :

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2015	Mixité utilisée pour la tarification 2015
Vapeur provenant de l'usine d'incinération	35,4 %	38 %
Charbon	1,8 %	3 %
Bois	47,2 %	49 %
Fioul Lourd n° 2 TBTS	8 %	5 %
Gaz sous chaudières	7,5 %	5 %

Malgré l'absence de référence d'exploitation avec la nouvelle chaufferie sur une année complète, la mixité réelle s'est révélée légèrement inférieure aux pourcentages prévus par la mixité prévisionnelle de facturation, excepté pour le fioul et le gaz. En effet, la rigueur climatique élevée en 2015 a permis de privilégier le bois et de limiter la récupération de chaleur provenant de l'UIOM. La part du bois correspond à 1,6 % près aux prévisions. On remarque toutefois que les consommations de fioul lourd et de gaz restent plus importantes que prévu.

Rappelons qu'une facture de régularisation n'est établie que si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes. Ce pourcentage n'a pas été atteint car l'ensemble des écarts est en dessous des 3 % (3 % pour le fioul, 2,5 % pour le gaz et 2,6 % pour la vapeur UIOM). Il n'y a donc pas eu de régularisation en 2015.

Pour rappel, les régularisations de facturation sont toujours délicates pour les abonnés : la Ville de Besançon tente d'ajuster la mixité pour diminuer la probabilité de ces imprévus, mais il est impossible d'anticiper les fortes variations climatiques comme l'an passé : 23 % d'écart entre 2013 et 2014.

Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie et du réseau constaté en 2015 est de 79 %, en augmentation de près de 2,3 points par rapport à l'année précédente. Cette année 2015 est la première année complète avec fonctionnement de la nouvelle chaufferie : chaudières bois G7 et G8 et la chaudière gaz G9.

La baisse de la part de récupération de chaleur (vapeur UIOM) et la hausse des consommations d'énergie contrebalancent la forte hausse de consommation de bois. On note également une hausse (87,7 % contre 84,7 % en 2014) dans le rendement du réseau (déduit des rendements théoriques de production), qui retrouve le niveau de 2013. En effet, l'énergie convoyée avait été moins importante en 2014 du fait de la douceur climatique mais les pertes n'avaient pas augmenté en volume.

Le prix des énergies

Le prix de la chaleur découle du prix de chaque énergie et de la mixité prévue et obtenue. Il se traduit par un tarif dit «R1».

Evolution des tarifs R1 utilisés pour la facturation aux usagers selon formules de révision du contrat :

Moyenne des tarifs R1 en € HT / MWh	2014	2015	Variation / N-1
R1 vapeur	28,28	27,53	- 2,6 %
R1 bois	29,73	32,42	+ 9 %
R1 charbon	33,03	32,70	- 1 %
R1 gaz	66,12	58,56	- 11,4 %
R1 fioul	72,04	51,89	- 28 %

On observe une nette baisse du tarif du fioul lourd et du gaz entre 2014 et 2015. Le bois connaît pour sa part une hausse de 9 % en 2015, prix qui découle des négociations sur l'avenant 8. Le prix de la vapeur a lui diminué de 2,6 %, sa formule de révision étant basée sur une combinaison des indices des autres énergies. La combinaison de ces évolutions et la mixité atteinte aboutissent à un tarif R1 en baisse pour l'utilisateur, d'environ 2,5 % (cf. § 3.2).

Pour mémoire, l'évolution du prix du gaz est différente de celle du tarif réglementé.

Nota : L'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révisions et non des prix d'achat des combustibles par SEVE.

Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

La performance du réseau est mesurée par plusieurs indicateurs, comme par exemple : taux d'interruption de service, consommation d'eau sur le réseau, taux d'appel de puissance, renouvellement des installations...

Les résultats obtenus au titre de 2015, comme les années précédentes, sont satisfaisants.

Les rejets atmosphériques

En valeur absolue, les rejets de la chaufferie ont globalement diminué en 2015 en raison de la mise en service des nouvelles chaudières équipées des dernières technologies en matière de traitement de fumées et avec des meilleurs rendements donc des émissions de polluants moins importants. Des dépassements ponctuels ont néanmoins été observés, dans les rapports APAVE et les mesures en continu :

- Mis à part la chaudière 5 (fioul) et la chaudière 6 (bois), les contrôles des rejets atmosphériques 2015 ont été reportés à début 2016, du fait des travaux sur les carnaux de l'ancienne chaufferie (mise aux normes imposée par la DREAL).
- L'an passé, les rejets de NOx de la chaudière bois dépassaient la VLE (dans la tolérance liée à l'incertitude de la mesure selon la SEVE). En 2015, les NOx restent sous la VLE mais la VLE des poussières est dépassée.
- Les rejets de poussières de la chaudière charbon G4 sont, comme en 2014, non conformes. Les deux premières mesures réalisées le 18 février 2016 étaient conformes mais un dysfonctionnement d'un champ du système de l'électrofiltre survenu le 19 février a entraîné un dépassement de poussières lors de l'essai n° 3, ce qui a fortement augmenté la moyenne des 3 essais.
- Concernant le générateur G1, le rapport précise que l'analyseur était en panne en février et mars 2015.
- Concernant le générateur G7 bois, la valeur de rejet en NOx est très proche de la VLE (février et mars 2015). Concernant le générateur G8 bois, les VLE en NOx et en poussières ont été dépassées (février et mars 2015). Les générateurs étaient alors en réglage.

Pour mémoire :

En 2014, les rejets de SO₂ de la chaudière 1 fioul lourd dépassaient la VLE. Le rapport remis à la DREAL soulignait le fait que les valeurs moyennes journalières des mesures en continu de ces 2 jours d'essais étaient bien en dessous des valeurs de cette mesure périodique. SEVE indiquait que cette valeur était liée à une teneur en soufre du combustible (fioul TBTS).

Il n'y a pas de problèmes intrinsèques aux générateurs par rapport aux normes actuelles. Lors de l'instruction de l'arrêté d'autorisation de la nouvelle chaufferie attenante, la DREAL a confirmé à la Ville qu'elle considérerait la chaufferie actuelle comme une installation existante et non une installation modifiée.

Les rejets aqueux - effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine sont désormais mesurés sur un point de mesure. C'est la société IRH qui a réalisé ces mesures du 13 au 14 septembre 2015.

Les résultats sont comparés aux exigences du nouvel Arrêté Préfectoral du site (AP 2014-345-0004), qui ont renforcé les seuils applicables : les rejets restent conformes y compris à ses valeurs réduites.

Les émissions de CO₂

Les mesures réalisées donnent les résultats suivants :

	Tonnes de CO ₂		Evolution
	2015	2014	
Charbon	1 216	7 943	- 85 %
Bois	0	0	0
Fuel lourd	3 428	8 609	- 60 %
Gaz	2 885	1 208	+ 139 %
TOTAL	7 529	17 782	- 58 %

Le coefficient d'émissions de CO₂ par le réseau de Besançon, tel que validé par Bureau Veritas dans le cadre du plan de surveillance, est de 43,7 kg par MWh livré sur l'exercice considéré. Elle est cependant peu pertinente du point de vue de l'abonné (qui s'intéresse au contenu CO₂ de l'énergie qu'il consomme en sous-station) et pas comparable avec les contenus CO₂ officiels des réseaux, qui sont basées sur l'énergie vendue dans les arrêtés.

En reconstituant le contenu CO₂ avec les MWh livrés en sous-station, nous atteignons une valeur de 57 kg/MWh PCI. A noter que cette année, la société SEVE semble avoir utilisé les MWh d'énergie entrante en chaufferie, quand il faudrait utiliser les MWh PCI livrés en sous-station, ce qui abaisse logiquement le contenu CO₂.

Pour rappel, la commission Titre V réseaux de chaleur RT2012 du 19 novembre 2014 a validé le contenu CO₂ officiel du réseau de Planoise : il est fixé à 70 kg/MWh. Le résultat de 2015 est inférieur du fait d'une année douce.

Dans tous les cas, on note une diminution de plus de moitié du contenu CO₂ (qui était en 2014 de 142 kg /MWh). En effet, l'utilisation de la nouvelle chaufferie bois a amélioré la mixité ENR & R du réseau.

Le développement durable

La société SEVE possède 2 voitures électriques sur un parc de 10.

Le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie :

- Calcul du R2 sur des URF (unité de répartition forfaitaire) basées sur la puissance et la consommation moyennes sur 3 ans. Cette méthode permet de répercuter les économies durables d'énergie non seulement sur le R1 (consommation) mais également sur le R2 (abonnement),

- Option maîtrise de l'énergie : Les abonnés ont la possibilité de souscrire à tout moment une option de «maîtrise de l'énergie», qui leur permet d'obtenir un intéressement financier en fonction de leur consommation réelle. Trois bailleurs sociaux (GBH, SAIEMB Logement et en partie Habitat 25) ont souscrit à ce contrat en 2015. En 2015, 32 usagers ont souscrit à l'option de maîtrise de l'énergie soit 2 de plus qu'en 2014.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Les relations avec les usagers

L'information des usagers se fait par une réunion annuelle avec leurs représentants, une plaquette et un site internet. Une lettre d'information a été distribuée en février 2015.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2015 a donné une note moyenne de 8,3 en hausse puisqu'elle était de 8 en 2014. L'indicateur «image de SEVE» s'est nettement amélioré, l'indicateur de qualité des services s'est maintenu et celui de la qualité du relationnel a légèrement baissé.

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2015 (la dernière remontant à 2009 pour des nuisances sonores pendant des travaux).

Impayés

Le taux d'impayés avec retard de plus de six mois est de 0,09 %. On retrouve le niveau de 2013 après une hausse en 2014. Il est toujours constitué majoritairement par un syndicat de copropriété.

3.2 - Les tarifs

Prix moyens facturés TTC aux abonnés (sans correction de mixité en 2015) :

Postes	2015	2014	Variation en €	Variation en %
R1 énergie Chauffage Prix moyen facturé (€ TTC par MWh)	39,51	40,53	- 1,02	- 2,5 %
R1 énergie ECS (eau chaude sanitaire) Prix moyen facturé (€ TTC par m ³)	3,74	4,42	- 0,62	- 15,4 %
R2 (abonnement hors R25) Prix moyen facturé (€ TTC par URF)	31,59	37,97	- 6,38	- 16,8 %
R25 Prix moyen facturé (€ TTC par kW)	14,40	3,50	+ 10,9	+ 311,1 %

Pour cet exercice, le tarif R1 poursuit sa baisse entamée en 2014, du fait de la bonne mixité avec la mise en service de la nouvelle chaufferie.

Le prix unitaire du poste R2 qui revient au délégataire (donc hors R25) a globalement baissé de 16,8 % avec la nouvelle tarification mise en place par l'avenant n° 8. Les coûts relatifs aux consommations d'électricité et aux enlèvements des cendres et suies produites par les chaudières bois ont été déplacés dans le tarif proportionnel (via un nouveau terme R11).

Le terme R25, qui couvre les dépenses engagées par la Ville sur le réseau de chaleur, intègre désormais le financement de la nouvelle chaufferie bois/gaz mise en service en 2015, laquelle a permis une diminution et une pérennisation des coûts de combustibles.

Coût au logement

Les charges primaires d'un logement moyen ont été, pour l'exercice 2015, égales à :

- pour le chauffage : 651,61 € TTC (608,41 € TTC en 2014)
- pour l'ECS : 102,65 € TTC (118,08 € TTC en 2014)
- coût global : 754,26 € TTC (726,49 € TTC en 2014)

La part du R1 reste supérieure à 50 % malgré la mise en service de la nouvelle chaufferie et la hausse de la partie abonnement (notamment le R25).

Le coût global moyen au logement en 2015 est en hausse de 3,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse reste maîtrisée compte tenu de la rigueur climatique qui a fait augmenter les consommations de chauffage par logement de plus de 14 %.

Ramené à 2 813 DJU, la rigueur climatique inscrite au contrat de DSP, et donc une consommation identique, le coût global du logement type diminuerait d'environ 2,5 % entre 2015 et 2014.

3.3 - Le personnel

En 2015, la Société SEVE a employé 15 ETP, essentiellement des conducteurs et des agents de maintenance. Deux départs n'ont pas été remplacés en 2015.

3.4 - Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Au titre de 2015, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Installations et travaux

Les principaux travaux réalisés au titre de 2015 conformément aux obligations du délégataire sont les suivants :

- Travaux sur automate, vanne et préparation fioul sur chaudière G5
- Travaux électriques exigés par APAVE
- Beaucoup de renouvellement en sous-stations
- Travaux sur grille, réfractaire et convoyeur sur chaudière G6
- Travaux sur vis transfert cendre de la chaudière biomasse (G6)
- Travaux sur baies d'analyse.

La Société SEVE a produit l'ensemble des attestations de conformité, de sécurité, d'assurances prévues au contrat et liées au domaine spécifique d'activité.

Certification

La Société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- ISO 9001 pour la qualité
- ISO 14001 pour l'environnement
- ILO OSH pour la sécurité.

Cette certification est toujours maintenue dans les trois domaines.

4. Les comptes de la délégation

La Société SEVE SAS est détenue à 100 % par le groupe Engie, via la société SECIP.

4.1 - Situation financière 2015

Les états financiers au 31 décembre 2015 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Chiffres clés

En K€	2015	2014	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	+ 570	- 241	+ 811	-
Chiffre d'affaires	8 513	8 692	- 179	- 2,06
Achat d'énergie	4 538	4 694	- 156	- 3,34
Fonds propres	769	333	+ 436	-
Effectifs ETP	15 ETP	17 ETP		

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2015.

Commentaires

Les chiffres clés ci-dessus sont influencés par un changement de méthode dans la comptabilisation du terme R25 (avenant n° 8, séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2014).

Pour une meilleure compréhension, les tableaux ci-dessus sont corrigés du changement de méthode :

Suite à un transfert d'une partie de la redevance sur le R25, les dépenses et recettes de SEVE ont été impactées.

L'évolution du chiffre d'affaires corrigé donne ceci :

En K€	2015	2014	Variation en K€	Variation en %
Chiffre d'affaires	8 513	8 692		
Changement comptabilisation Redevance		- 771		
Chiffre d'affaires corrigé	8 513	7 921	+ 592	+ 7,5 %

Parallèlement, le même changement de méthode est appliqué aux charges : la redevance versée au Fermier est désormais intégrée en partie au R25.

L'évolution du total des charges corrigé donne ceci :

En K€	2015	2014	Variation en K€	Variation en %
Total des charges	8 499	9 306		
Changement comptabilisation Redevance		- 771		
Total des charges corrigé	8 499	8 535	- 36	- 0,4 %

Cette correction permet de visualiser que l'amélioration du résultat 2015 de SEVE, qui présente un excédent de + 570 K€, est issue de l'augmentation du chiffre d'affaires de + 592 K€ face à un niveau des charges qui reste stable par rapport à celui de 2014.

Situation financière

Après une année déficitaire en 2014, SEVE retrouve un résultat excédentaire en 2015. Des efforts de gestion ont été apportés sur la maîtrise des charges, notamment sur la masse salariale.

La situation financière est saine et les indicateurs de gestion sont globalement positifs. A noter cependant le recours ponctuel à une ligne de trésorerie à la date du 31/12/2015 qui dégrade le ratio de trésorerie. Rappelons que, en application des principes du roupe COFELY-SUEZ, les résultats des années précédentes sont systématiquement remontés en dividendes à la maison mère, ce qui conduit à ne pas renforcer les fonds propres de la Société SEVE dédiée.

Résultat d'exploitation

Un hiver plus rude en 2015 a conduit à une augmentation de + 9,80 % des consommations en MWh (cf. §2.3). Cependant, au vu des évolutions des coûts de la production et de l'énergie, le chiffre d'affaires lié aux consommations (R1) est stable. La hausse du chiffre d'affaires émane plutôt du terme R22 relatif à l'entretien, la maintenance de l'ensemble des installations dédiées.

Au regard d'un chiffre d'affaires qui atteint 8 513 K€, le volume des charges de l'année 2015 s'élève à 8 058 K€ hors dotations aux amortissements et provisions. Trois principaux postes représentent 7 315 K€ soit 90 % des charges d'exploitation :

- les achats d'énergie pour 4 538 K€ (en baisse de 3,34 % par rapport à 2014),
- les frais de personnel, pour 848 K€ en 2015 hors personnel intérimaire, en baisse par rapport à 2014 du fait d'une réduction des effectifs et à des indemnités de départ en retraite versées en 2014,
- les frais de sous-traitance, d'honoraires et de contrôles, pour 1 929 K€, en hausse sensible par rapport à 2014 (1 646 K€).

Conclusion

Les engagements du contrat sont respectés : qualité du service, suivi technique des installations, conditions financières. La situation financière reste saine, intégrée dans la politique du groupe Engie.

4.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité pour adopter le programme des travaux de mise en conformité 2015, qui sont à la charge de la Ville, dans sa séance du 30 mars 2015.

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat en 2015.

Compte de renouvellement - Gros entretien et réparations

La Société constitue des provisions pour gros entretien-réparation et pour renouvellement de matériel conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de DSP et en appliquant les méthodes de calcul du groupe Engie.

Le solde cumulé depuis le 1^{er} septembre 2006 s'élève à 788 965,85 € HT au 31/12/2015 dont 96 801,75 € pour la nouvelle chaufferie.

Redevance et R25

Les modalités de calcul et de versement de la redevance et du terme R25 ont été modifiées par l'avenant n° 8 (séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2014).

Au titre de 2015, la Société SEVE a versé à la Ville de Besançon une redevance d'un montant de 30 720,64 €.

Elle a également reversé le terme R25 collecté pour un montant de 1 075 321,05 €.

La redevance et le terme R25 servent à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2015 par la Société SEVE dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (2 abstentions) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2015.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.